



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 29 septembre 2021 à 9 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, et M^e Marie-Claude Thibeault, greffière adjointe.

CE-2021-858

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - CHEMIN PINK - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur le chemin Pink, dossier RS-21-264, comme illustré au plan numéro CRO-21-525 du 10 septembre 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Pink	Nord	Entre le boulevard Saint-Raymond et le chemin de la Montagne	En tout temps
Pink	Sud	Entre le boulevard Saint-Raymond et le chemin de la Montagne	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-525 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-859

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DU SOMMET - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue du Sommet, dossier RS-21-266, comme illustré au plan numéro CRO-21-527 du 23 août 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Sommet	Sud	D'un point situé à 103 m à l'ouest de la rue de la Falaise, sur une distance de 7 m vers l'ouest	Excepté pour débarcadère

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-527 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-860

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU, AFIN D'AUTORISER L'ENTREPRISE GESTION DENIS CLÉROUX LTÉE, PAR L'ENTREMISE DE L'ENTREPRENEUR ACCRÉDITÉ LES CONSTRUCTIONS B.G.P., À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES AU 24, BOULEVARD SAINT-RAYMOND - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Gestion Denis Cléroux Ltée, par l'entremise de l'entrepreneur accrédité Les constructions B.G.P. doit installer un nouveau branchement de service privé en amont des travaux de la ville prévus en 2021 à l'adresse située au 24, boulevard Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exécution de ces travaux, le boulevard Saint-Raymond, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Berri, sera complètement fermé à la circulation, le tout validé et approuvé par la Division de la circulation et de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE des détours pour les automobilistes et les véhicules lourds seront mis en place, selon les plans de signalisation approuvés;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Les constructions B.G.P. doit réaliser ses travaux de fin de semaine et de nuit afin d'accélérer la réalisation des travaux et de principalement minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient s'échelonner sur une période de deux jours consécutifs, soit à compter de 7 h, le samedi, et ce, jusqu'à environ 19 h le dimanche;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont prévus être réalisés au cours de l'une des quatre premières fins de semaine du mois d'octobre, soit les fins de semaine du 2-3, 9-10, 16-17 ou 23-24 octobre 2021, le tout en fonction des conditions climatiques et la disponibilité des sous-traitants;

CONSIDÉRANT QU'un permis de voirie devra être obtenu par l'entrepreneur auprès du ministère des Transports du Québec puisque ce dernier est gestionnaire de cette route;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur Les constructions B.G.P. à faire réaliser les travaux face au 24, boulevard Saint-Raymond pour une période de deux jours, débutant à 7 h le samedi jusqu'à environ 19 h le dimanche, au cours de l'une des quatre premières fins de semaine du mois d'octobre, soit les fins de semaine du 2-3, 9-10, 16-17 ou 23-24 octobre 2021, le tout en fonction des conditions climatiques et la disponibilité des sous-traitants;
- demande à l'entrepreneur Les constructions B.G.P. d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2021-861

SOUSSION 2019 SP 038 - RÉFECTION DE CHAUSSÉE 2018-2019 - RUE DE LA FORTERESSE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Outabec Construction 2017 - 10023914 Canada inc., 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux de la réfection de la chaussée de la rue Forteresse, entre le chemin de Montréal Ouest et la rue du Trois-Moulins, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 2 814 243,08 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 août 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30852-003-87735	243 479,69 \$	Construction et amélioration du réseau cyclable - 17-3049 - Rue de la Forteresse : chemin de Montréal Ouest et rue du Trois-Moulins
06-30856-420-87736	440 874,00 \$	Travaux ouvrages ART - Réfection d'aqueduc, d'égouts et honoraires professionnels - 17-3049 - Rue de la Forteresse - Égouts
06-30842-006-87737	235 000,00 \$	Réfection et aménagement du réseau routier, d'égouts et d'aqueduc - 17-3049 - Rue de la Forteresse - Aqueduc
06-30856-421-87738	95 892,25 \$	Travaux ouvrages ART - Réfection d'aqueduc, d'égouts et honoraires professionnels - 17-3049 - Rue de la Forteresse - Aqueduc
06-30830-016-87739	1 041 800,19 \$	Travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - 17-3049 - Rue de la Forteresse : chemin de Montréal Ouest à la rue du Trois-Moulins
06-30868-420-87740	320 107,09 \$	Travaux de réfection du réseau routier - 17-3049 - Rue de la Forteresse
06-30867-001-87741	105 399,03 \$	Travaux de construction d'un trottoir et d'une bordure - 17-3049 - Trottoir - Bassin 1 - Rue du Trois-Moulins

06-30867-002-87742	87 226,78 \$	Travaux de construction d'un trottoir et d'une bordure - 17-3049 - Trottoir - Bassin 2 - Rue du Trois-Moulins
04-13493	122 385,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	122 079,05 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-862

SOUSSION 2021 SP 260 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX, SECTEUR SAINT-JEAN-BOSCO, PHASE 8 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ELECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme CITEK, s.e.n.c., 99, rue Crémazie, unité 104, Gatineau, Québec, J8Y 3P1, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études environnementales, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet de réfection des services municipaux, secteur Saint-Jean-Bosco, phase 8, pour un montant total de 312 231,28 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 août 2021, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme CITEK, s.e.n.c., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à présenter, tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de réfection des services municipaux du secteur Sain-Jean-Bosco, phase 8 (rues Bisson, Montmartre et Rouleau);
- autorise la firme CITEK, s.e.n.c., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de réfection des services municipaux du secteur Sain-Jean-Bosco, phase 8 (rues Bisson, Montmartre et Rouleau);
- confirme l'engagement de la Ville à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30843-503-87743	285 108,78 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux - TECQ - 20-3042 - Secteur Saint-Jean-Bosco - Phase 8 : Pavage
04-13493	13 578,22 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 544,28 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-863

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - AVENUE DU CHEVAL-BLANC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur l'avenue du Cheval-Blanc, dossier RS-21-255, comme illustré au plan numéro CRO-21-499 du 14 septembre 2021, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Avenue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Cheval-Blanc	Ouest	D'un point situé à 17 m au sud du pont, jusqu'à la rue de la Châteauguay	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-499 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-864

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛTS DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - LOT 4A - MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ - PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-133 du 25 février 2020, octroyait un contrat à l'entrepreneur Groupe Deric pour les travaux du lot 4A du programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, pour un montant total de 5 194 794,70 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Tetra Tech QI inc. pour un montant de 50 482,98 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 173690;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Tetra Tech QI inc. pour un montant de 48 961,57 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 176801;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Tetra Tech QI inc. pour un montant de 31 213,13 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 177823;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Tetra Tech QI inc. pour un montant de 24 464,61 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 178757;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Tetra Tech QI inc. pour un montant de 37 813,81 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 179570;

CONSIDÉRANT QU'après révision, le consultant Tetra Tech QI inc., recommande un montant supplémentaire de 60 569,30 \$ incluant les taxes, concernant les travaux du lot 4A du programme de réfection de station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant supplémentaire excède la limite de 200 000 \$ prévue au règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 173690 pour un montant de 50 482,98 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 176801 pour un montant de 48 961,57 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 177823 pour un montant de 31 213,13 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 178757 pour un montant de 24 464,61 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 179570 pour un montant de 37 813,81 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 60 569,30 \$ incluant les taxes, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 253 505,38 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 5 448 300,08 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30843-123-87744	55 307,84 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux - TECQ - 15-5101 - PRESTEP - Lot 4 - Honoraires professionnels - Travaux
04-13493	2 634,02 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 627,44 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-865

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-36 POUR UN MONTANT TOTAL DE 242 348,54 \$ POUR LA PÉRIODE DU 2 AU 8 SEPTEMBRE 2021

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-36 d'un montant de 242 348,54 \$ pour la période du 2 au 8 septembre 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-866 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-37 POUR UN MONTANT TOTAL DE 588 637,48 \$ POUR LA PÉRIODE DU 9 AU 15 SEPTEMBRE 2021**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-37 d'un montant de 588 637,48 \$ pour la période du 9 au 15 septembre 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-867 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 33 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 35 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 34 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 35**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 33, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 35, la liste des réquisitions numéro 34 ainsi que la liste des embauches numéro 35 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 33	Pièces de comptes à payer	29 999,69 \$	6 au 10 septembre 2021
Liste PD numéro 35	Pièces de comptes à payer	456 920,16 \$	6 au 10 septembre 2021
Liste des réquisitions numéro 34	Pièces de comptes à payer	920,29 \$	6 au 10 septembre 2021
Liste des embauches numéro 35	Embauche du personnel temporaire	273 955,25 \$	29 août au 4 septembre 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-868 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 34 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 36 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 35 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 36**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 34, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 36, la liste des réquisitions numéro 35 ainsi que la liste des embauches numéro 36 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 34	Pièces de comptes à payer	6 045, 71 \$	13 au 17 septembre 2021
Liste PD numéro 36	Pièces de comptes à payer	569 058,76 \$	13 au 17 septembre 2021
Liste des réquisitions numéro 35	Pièces de comptes à payer	3 000,38 \$	13 au 17 septembre 2021
Liste des embauches numéro 36	Embauche du personnel temporaire	888 777,81 \$	5 au 11 septembre 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2021.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c MARIE-CLAUDE THIBEAULT
Greffière adjointe
Comité exécutif